

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°39 du 04 06 2024

Présents : MATHEY, EUVRARD, CHAMBON, THIBERT, DESCHAMP, MOSCATO.

COURRIERS

Courrier de LUX du 27/05/2024 :

La commission prend note de la demande du club, une décision sera prise à la mise en place des calendriers.

COMPETITIONS SENIORS

MATCH 26701130 FLAMBOYANTS FC2 – SVLF D4E du 26/05/2024

La commission se réfère à la feuille de match signée par tous les intervenants (arbitre, clubs) indiquant le score de 0/2, résultat retenu sur ce match.

MATCH 26700887 ORION2 – CIRY LE NOBLE2 D4D du 26/05/2024

La commission se réfère à la feuille de match signée par tous les intervenants (arbitre, clubs) indiquant le score de 6/2, résultat retenu sur ce match.

COMPETITIONS JEUNES

MATCH 27931787 MACON FC – BRESSE C3S U15 D1 A du 01/06/2024

Forfait déclaré dans les délais de BRESSE C3S, la commission donne match perdu par pénalité 3/0 moins 1 point.

Amende : 30 € à BRESSE C3S

MATCH 27934547 LE CREUSOT JO2 – ST FORGEOT 2 U13 D3B du 01/06/2024

Forfait non déclaré dans les délais de ST FORGEOT, la commission donne match perdu par pénalité 3/0 moins 1 point.

Amende : 40 € à ST FORGEOT

MATCH 27935682 MACON FC1 – ENT SGPB TOURNUS U15F D1B du 01/06/2024

Forfait non déclaré dans les délais de MACON FC, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Amende : 40 € à MACON FC

RETOUR DISCIPLINE

Match 510973.2 D2B VARENNES le GRAND 1 CHAMPFORGEUIL 1 du 07/04/2024

La commission entérine la décision de la commission de discipline donnant match perdu par pénalité au club de Champforgeuil.
3/0 moins un point.

Le Président
EUVRARD Joël

Le Secrétaire
MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football